YERRES

HÔTEL DE VILLE

Crèches Familiales
"Bambi"&"Pinocchio"
N° Tél : 01 69 49 76 85
N / Réf : NDA/CSJ/IF

DECISION N° 2008/89

OBJET : Convention de prestation de service conclue avec l'association Fermembul dans le cadre des sorties annuelles des crèches familiales" BAMBI " et" PINOCCHIO "

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que dans le cadre des sorties annuelles organisées par les crèches Familiales " Bambi " et " Pinocchio ", la proposition de l'association " Fermembul " sise Vila Nova de Famalicao – 77310 – ST FARGEAU-PONTHIERRY, correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

De signer une convention de prestation de service avec ladite association concernant deux sorties les 5 et 26 juin 2008 dans le cadre des sorties annuelles des crèches familiales" BAMBI " et " PINOCCHIO ", moyennant un montant global de 460 euros T.T.C

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 22 avril 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98